

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-10-1

Séance du vendredi 4 septembre 2009

CONVENTION D'OCTROI DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU PROJET DE SEMINAIRE EUROPEEN "PARTICIP'ACTION - DES JEUNES D'EUROPE SE MOBILISENT À MULHOUSE"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008-5-10-1 du 11/12/2008 relative au budget primitif 2009 de l'action internationale, transfrontalière et européenne,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°2009-7-10-2 du 15/05/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'octroi de la subvention votée lors de la Commission Permanente du 15 mai 2009 au bénéfice de la Ville de Mulhouse annexée au rapport et précisant les modalités d'attribution,
- Autorise le Président à signer cette convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions